

La définition de l'accouchement normal, un pas vers l'application des bonnes pratiques

PAR **BENOÎT LE GOEDEC**, RÉDACTEUR EN CHEF

La Haute Autorité de Santé vient de publier une recommandation de bonne pratique sur l'accouchement normal.

La définition de l'accouchement normal est discutable. Par exemple, il n'est défini que par la présentation du sommet. La sage-femme étant définie, dans son champ de compétence, à la physiologie, il ne faudrait pas que les deux définitions s'entrechoquent et limitent en fin de compte l'expertise des sages-femmes. Le travail de cette recommandation sur la physiologie est insuffisant, même si celui sur l'accouchement normal peut sembler satisfaisant pour modifier les pratiques institutionnelles.

La sécurité affective, l'environnement et le bien-être de la femme, de l'autre parent et de l'enfant sont au cœur de cette recommandation. La nécessité d'obtenir le consentement des femmes pour tout acte est réaffirmée (bien que pourtant faisant déjà l'objet de la loi Kouchner) et les protège ainsi de pratiques abusives ou vécues difficilement.

L'entretien prénatal précoce, le projet de naissance sont à encourager pour aider la femme et le couple à formuler leurs préférences.

Mais il va falloir que les professionnels se forment et revoient leurs paradigmes. L'Entretien Prénatal Précoce est en effet très loin d'être effectué par la majorité des femmes et effectué tel qu'il est défini.

De plus, quand il est noté dans cette recommandation d'informer les femmes des « *limites que l'organisation impose quant au libre choix du praticien ou à la disponibilité de certains moyens et techniques* », ou que certaines pratiques recommandées se voient accompagnées entre parenthèses de « *un praticien par femme* », se questionne la volonté réelle de voir se modifier les pratiques et les organisations pour pouvoir appliquer ces règles de bonnes pratiques.

Ce n'est pas à la patiente de s'adapter aux organisations des services mais l'inverse.

Ou alors, il faut espérer que la réécriture des plans de périnatalité entérine ces bonnes pratiques, ainsi que la recommandation du Collège National des Sages-Femmes sur l'usage de l'ocytocine et modifie les obligations réglementaires afin de se rapprocher du *one to one care* en salle de naissance. Enfin, il serait bien de prévoir une évaluation, professionnel par professionnel, de la mise en place et de l'effet de ces recommandations sur les indicateurs de santé.

Par ailleurs, quatre ministères (Égalité entre les hommes et les femmes, Santé, Économie et Travail) ont demandé un rapport conjoint à l'IGAS sur le congé maternité et le congé paternité afin de revoir la durée, les différents régimes pour les femmes, la durée et l'éventuelle obligation pour les hommes. Cela pourrait, pour ce dernier point, amener à un changement de paradigme de la construction binaire masculin/féminin, sphère publique/sphère privée et agir bien au-delà de la parentalité.

Enfin, les lois de bioéthique sont en cours de relecture et de réécriture. De nombreux sujets sont abordés, dont beaucoup concernent notre domaine d'expertise. Alors, les sages-femmes n'étant pourtant pas souvent auditionnées, emparons-nous de la consultation citoyenne pour faire valoir notre regard spécifique sur ces sujets qui nous engagent tous ainsi que les générations futures. •

Ce n'est pas à la patiente de s'adapter aux organisations des services mais l'inverse.

Nébilia®

L'équilibre nutritionnel de Bébé au quotidien



**SANS HUILE
DE PALME**

Enrichi en bifidus

Enrichi en oméga 3 et 6

Convient aussi en relais
ou complément de
l'allaitement maternel

Bénéficiez de -10% sur notre
boutique internet*
avec le code promo

PRONEB18

Offre valable jusqu'au 30/04/2018

*Sauf sur Nébilia® 1



Fabriqué en
FRANCE

www.nebilia.fr



Matilia & Nébilia



[matiliaetnebilia](https://www.instagram.com/matiliaetnebilia)